

**Monsieur Vincent Peillon**  
Ministre de l'Éducation Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Service : DEEJ

faire suivie par : Céline LETOREY

Téléphone : 01 72 03 17 10

Objet :

**Proposition d'organisation du temps scolaire - demande de dérogation et d'expérimentation de la Ville des Lilas**

Les Lilas, le 11 décembre 2013

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre l'avant-projet d'organisation du temps scolaire proposé par la commune des Lilas, pour l'année scolaire 2014-2015, en application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et de la circulaire 2013-017 du 6 février 2013.

Ce projet étant particulier, nous souhaitons vous l'adresser personnellement sur les conseils du Directeur départemental des services de l'Éducation Nationale de Seine-Saint-Denis, M. Brison.

En effet, notre proposition s'appuie sur les particularités du projet éducatif de la ville des Lilas. Notre ville ayant connu un calendrier scolaire dérogatoire depuis 1992, la « semaine de quatre jours » y est pratiquée depuis plus de 20 ans, et non pas seulement depuis 2008 comme partout ailleurs en France. De ce fait, la vie des familles, des services municipaux, les nombreuses associations de notre territoire, notamment dans les champs de la culture et du sport se sont organisées autour de ce rythme.

Le calendrier scolaire se caractérisait de 1992 à 2008 par une annualisation et une réduction des vacances scolaires d'été. C'est ce que nous proposons de reconduire aujourd'hui, l'organisation reposant notamment sur la réduction de 9 jours des congés.

Or, cela nous semble être totalement en phase avec la volonté que vous avez exprimée d'une seconde étape de la réforme des rythmes scolaires qui réfléchirait à l'organisation annuelle du temps scolaire en réduisant les congés d'été.

**Aussi, nous souhaitons vous proposer que la ville des Lilas expérimente cette organisation, permettant d'harmoniser le rythme de l'enfant pendant la semaine, mais en le considérant sur l'année scolaire.**

Sachez que la proposition expérimentale que nous vous soumettons résulte de la concertation menée avec l'ensemble de la communauté éducative de la ville : directeurs d'écoles, enseignants, représentants des parents d'élèves, personnels communaux d'animation, d'entretien et de restauration, ATSEM, DDEN, dirigeants d'associations...

Depuis plus d'un an, réunions bilatérales, réunions plénières, réunions de groupes de travail se sont multipliées entre tous les partenaires de l'école. Ce travail en commun a permis de rapprocher les points de vue et de faire naître un consensus : le projet de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui vous est soumis a été



avalisé par tous les conseils d'école de la ville (pour 8 d'entre eux à l'unanimité ; pour le 9<sup>ème</sup> à une écrasante majorité). Il est donc bien le reflet de la volonté forte, s'appuyant sur une réflexion approfondie, de la communauté éducative Lilasienne dans sa globalité.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous recevoir pour que nous puissions vous démontrer l'intérêt de cette expérimentation.

Dans cette attente, nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

*Cordidement*

Le Maire-adjoint chargé  
de l'Education et du temps de l'enfant,



Lionel BENHAROUS

Le Maire,  
Premier Vice président  
du Conseil général



Daniel GUIRAUD

PJ : 1/ Avant-projet d'organisation du temps scolaire 2/ Proposition de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014

Copie : Monsieur le Directeur départemental des services de l'Education Nationale de Seine-Saint-Denis